

# Comment trier les déchets ?

Pour les citoyennes et citoyens étrangers, il n'est pas toujours facile de comprendre comment les déchets sont traités en Allemagne. La situation est particulièrement compliquée quand il y a des problèmes de langue et que personne n'est présent pour apporter son aide. C'est la raison pour laquelle le service responsable du traitement des déchets a préparé les informations suivantes.

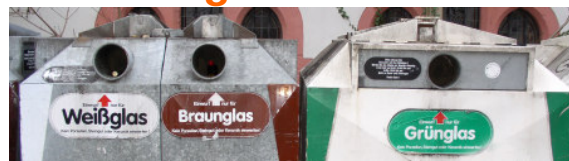
En Allemagne, il importe à chacun de trier les déchets selon leurs matières et de les déposer séparément en fonction de leur spécificité.

Il est interdit de jeter les déchets dans les poubelles sans les avoir triés auparavant, de déposer des ordures devant la porte des immeubles ou de s'en débarrasser en les jetant dans la nature. Toute infraction est passible d'amendes importantes.



## Les déchets doivent être triés comme suit :

### Verre usagé



Des conteneurs spéciaux sont disponibles près de chez vous pour les bouteilles et les bocaux. Il est impératif de jeter le verre usagé dans les conteneurs correspondant à la couleur du verre : vert (Grünglas), blanc (Weißglas) et marron (Braunglas).

### Emballages

en métal, plastique et matières composites



Tous les emballages, sauf ceux en papier et en carton, doivent être stockés dans les sacs jaunes. Mettre uniquement des emballages vides dans ces sacs. Les sacs jaunes sont éventuellement disponibles auprès de

votre loueur ou de votre concierge [Hausverwaltung].

Les sacs jaunes pleins sont enlevés une fois par mois. Les « poubelles bleues » sont également vidées ce jour-là. Les dates de ramassage sont affichées par votre loueur ou votre concierge.

### Papier et cartons



Stocker le papier et les cartons dans les conteneurs disponibles près de votre immeuble. Les conteneurs sont reconnaissables par leur couvercle bleu. Les conteneurs « bleus » sont vidés une fois par mois. N. B. : toujours plier / écraser les cartons avant de les jeter sinon les conteneurs sont trop rapidement remplis.

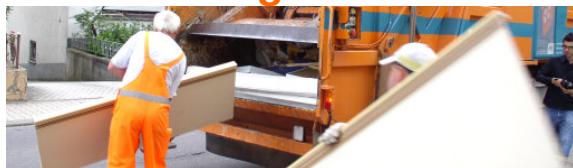
### Autres déchets



Parmi les déchets résiduels, on compte, par exemple, les couches, les

mouchoirs en papier, le papier de cuisine, la porcelaine, les plats et les (petits) jouets, comme les ballons. Pour les foyers ne disposant pas d'un jardin, on compte aussi les matières organiques, telles que les épluchures de pommes de terre, de légumes, de salade, le marc de café, les filtres à café, les sachets de thé, etc. Ces déchets doivent être stockés dans les conteneurs en plastique noir ou dans les conteneurs métalliques gris argentés.

## Objets encombrants et électroménagers



Les objets encombrants (par exemple : bois de lit, valises, matelas, armoires, gros jouets, comme par ex. les tracteurs pour enfants), les appareils électriques de petite et grande tailles (par ex. fers à repasser, ordinateurs, téléviseurs, sèche-cheveux, réfrigérateurs, aspirateurs, téléphones et machines à laver) et les objets métalliques (par ex. vélos) sont ramassés gratuitement devant chez vous à condition que vous ayez fait une demande auparavant en appelant le service compétent des

déchets (0651/9491414). Il est possible que votre loueur ou votre concierge fasse la demande pour vous. Dans certains cas, le concierge aura éventuellement préparé un endroit où vous pourrez stocker ces objets avant leur enlèvement. Renseignez-vous auprès du concierge.

Tout ce qui fait partie de l'aménagement de base d'un appartement, par ex. barres de rideaux, plinthes, moquette, portes, ne peut pas être déposé en tant qu'objets encombrants. Si vous avez de tels déchets, signalez-le à votre loueur ou concierge qui fera éventuellement appel à un service de ramassage spécialisé et vous communiquera la date du ramassage.

## Déchets toxiques



Il y a des déchets qui sont problématiques en raison de leurs effets sur les humains et la nature, comme par exemple : piles, batteries, huile usée (coûts d'enlèvement: 0,35 €/l), batteries de voiture (au maximum 3), lampes à économie d'énergie, peintures et

laques, antigel, vernis à ongle, dissolvant et lampes fluorescentes.

De tels déchets peuvent être déposés gratuitement tous les jeudis de 16 h à 18 h aux endroits correspondants, Löwenbrückener Str. 13/14 à Trèves. Pour l'huile usée, nous demandons une petite somme par litre. Il y a en outre 32 endroits de dépôt pour notre véhicule de ramassage de déchets toxiques (« Promüfa ») à Trèves et 6 dans l'administration cantonale de Trèves-Sarrebourg. Les lieux et dates de dépôt sont communiqués chaque année dans le fascicule intitulé « Abfall-Fibel » qui est distribué à chaque ménage.

### Note:

Si vous avez besoin d'explications complémentaires concernant l'un des points mentionnés ci-dessus, munissez-vous de la présente information et, dans le texte, indiquez le passage correspondant à votre loueur ou concierge qui possède ce prospectus en langue allemande. Ce sera ainsi plus facile de vous faire comprendre.